

*De la division de la cité: de son sens et de sa portée politique*¹

Hugues Poltier

De l'enjeu d'une lecture de Machiavel aujourd'hui.

D'un mot, la question de la soutenabilité environnementale mise à part, la division sociale entre Grands et Peuple, « *Grasso* » et « *Minuto* » s'affirme sans voile comme le fait structurant décisif du présent. C'est à l'examen de la contribution de Machiavel à la mise au jour et à l'approfondissement de la compréhension et de la portée de cette division que je m'attache ici. Cela à la lumière, principalement, du fameux passage des « humeurs » du *Prince*, ch. 9 ; mais aussi à ses « échos » dans *Discorsi et Istorie fiorentine*² ; et aussi, de la lecture pionnière qu'en a donnée C. Lefort dans son *Machiavel. Le travail de l'œuvre*³.

Ma lecture se concentre sur l'articulation de l'un et de la division dans la constitution de la cité. Elle entend en approfondir la compréhension en invitant à entendre cette division comme non seulement constitutive/ante du corps politique mais aussi comme étant le processus même – toujours-déjà et toujours-encore à l'œuvre – de son devenir-un. S'ensuivrait que l'idée d'une cité stabilisée, réconciliée en elle-même et en toutes ses parties tombe sous cette « image qu'on en a » que Machiavel entend écarter au profit de « la vérité effective de la chose » (*P*, ch. 15). Cette indication suggère trois « étages », composant les parties de ma présentation.

1/ saisir l'Un politique comme divisé et cette division se jouant, toujours-déjà et sans terme, dans la production même du Un politique ;

2/ affiner la compréhension de ce dont est faite cette division ; et au-delà, sa puissance proliférante ;
3/ déterminer le propre d'un rapport fécond et productif d'une société à sa division – savoir la « liberté » ou « république ».

Etage 1 : L'Un politique, produit de et sous condition de division

Le texte du *Prince* proprement dit, passé la dédicace, s'ouvre sur cette proposition :

« Tutti gli stati, tutti e dominii che hanno avuto et hanno imperio sopra gli uomini, sono stati e sono o repubbliche o principati ».

« Tous les états, toutes les seigneuries qui ont eu et on un commandement sur les hommes, ont été et sont soit des républiques, soit des principats.... »

¹ Intervention dans le cadre du Colloque Machiavel, à l'Université Panteion de Sciences Sociales et Politiques, Athènes, Département de Science Politique et Histoire, 15-16 mai 2019 .

² Pour *Le Prince*, je cite la traduction de Fournel et Zancarini, Paris, Puf, 2014 ; pour les autres œuvres, la traduction de Christian Bec parue chez Laffont, collection Bouquins, 1996 (1^e éd., 1987). Je recours aux abréviations suivantes : *Le Prince* : P ; *Discours sur la 1^e décade de Tite-Live* : D ; *Histoire de Florence* : HF

³ Paris, Gallimard, 1972 – surtout ch. 3 de sa 4^e partie « A la lecture du "Principe" » – cité M.

L'insistance, particulièrement forte, des marques d'universalité (tous, dans le passé et dans le présent, etc.) dans cette phrase d'ouverture souligne la volonté de Machiavel de ne laisser aucun cas hors de sa considération. Le type saisi ici est le « *stato* ayant commandement sur les hommes ». Qu'on pourrait reformuler ainsi : tout collectif humain présentant en son sein le fait du « commandement sur les hommes ». Je suis quant à moi tenté de faire glisser le sens de la thèse en suggérant quelque chose comme : tout collectif humain se constitue au travers d'un rapport de commandement, lequel prend la forme du principat ou de la république. Ce faisant, je lis cette proposition comme l'affirmation de l'*originarité* du rapport politique en tant que celui-ci comprend nécessairement le moment du commandement, i.e. le moment de l'*asymétrie* en vertu de laquelle, dans une société politique, le sujet A, investi de l'autorité collective, exerce celle-ci en commandant à d'autres des agirs déterminés. Et qu'en cas de désobéissance de l'un deux, A est « autorisé » à lui infliger une sanction. D'un mot, donc, ce que je retiens de cette ouverture est la thèse que le rapport politique est constitutif de l'existence d'une société.

Pour le qualifier, on pourrait recourir à la formule du « toujours-déjà » : il y a toujours-*déjà* rapport politique. Dans les termes proposés plus haut : il y a toujours-déjà production (au sens de *en train de se faire*) de Un politique. Et le marqueur inéliminable, et indubitable, en est l'existence d'un rapport de commandement : dans tout « *stato* » historiquement connu, on en observe l'existence ; en tout « *stato* », une instance déterminée est investie de l'autorité de commander aux hommes qui le composent, ces derniers étant alors sous l'obligation de lui obéir. Il y existe, inséparablement, un pouvoir « souverain » *et* de la division sociale.

Au passage, soulignons cette conséquence : la mise en question de la « légitimité » ne peut être posée sur le terrain abstrait des idées ; dès lors qu'une autorité souveraine parvient à mettre en forme et en ordre la division constitutive de la cité, elle est légitime ; sa mise en question ne peut être que pratique : elle n'est plus suivie, elle suscite des troubles, des mouvements séditeux, etc. En ces faits *seuls* consiste la contestation de la légitimité d'une autorité. Cette instabilité, cependant, ne signifie pas en elle-même l'annulation de la souveraineté comme telle. Telle entité politique peut bien connaître troubles, dissensions, etc., elle demeure, jusqu'à sa destruction ou son absorption, *le* sujet souverain. L'enjeu, pour les acteurs en conflit, est de s'en emparer afin de la contrôler – i.e. d'user de la puissance qu'elle est à leur profit. Ainsi, s'il y a bien une *Histoire de Florence*, c'est en ceci qu'elle s'est posée comme souveraine, et ce faisant comme enjeu pour les parties qui la composent ; et que le fait même qu'elles se déchirent pour son contrôle attestent de son existence. Qui apparaît avec les emblèmes de l'autorité dans la cité est investi de la croyance en son aptitude à être obéi – en sa *légitimité*. À la première secousse qu'il échoue à pacifier s'insinue le doute quant à sa capacité à être suivi, laissant suinter les ambitions rivales et l'expression des multiples divisions sociales en même temps que les prétentions à dire-le-vrai de la situation de la cité. Dans le récit machiavélien, cela s'exprime par la parole donnée (restituée) à différents acteurs d'une crise donnée. Si pertinentes que puissent sembler ces lectures, elles s'expriment toutes de l'intérieur de la situation et en un lieu déterminé de celle-ci. Renforçant l'idée qu'il n'est pas de position de surplomb. Pas de lieu hors-rapport-politique à partir duquel énoncer une vérité politique.

Étage 2 : Le matériau de cette division constitutive de la cité

Deux tâches s'ensuivent pour notre lecture : comprendre le rapport politique dans ses dimensions constitutives et constituantes ; mettre au jour le positionnement du penseur dans ce rapport politique.

Pour la première, nous nous appuyons sur le fameux extrait du ch. 9 du *Prince* selon lequel

« ... in ogni citta si trovano questi dua umori diversi : e nasce, da questo, che il popolo desidera non essere comandato ne oppresso da' grandi e li grandi desiderano comandare e opprimere el popolo ; e da questi dua appetiti diversi nasce nelle città uno de' tre effetti: o principato o libertà o licenza.... »

« ... dans toute cité, on trouve ces deux humeurs différentes : et cela naît de ce que le peuple désire ne pas être commandé ni écrasé par les grands, et que les grands désirent commander et écraser le peuple : et de ces deux appetits différents naît dans les cités un de ces trois effets : ou le principat, ou la liberté ou la licence. »

L'essentiel de mon propos consistera en un commentaire, d'abord très analytique de cette fameuse citation, puis ouvrant sur différents passages de l'œuvre de Machiavel, convoqués assez librement à partir des résonances suscitées en moi par la familiarité à un certain corpus. Ma première observation porte sur la thèse implicite portant sur la nature de la cité. Le « ogni citta » suggère bien la prétention universelle de l'affirmation de Machiavel : ce en quoi consiste une cité, ce qui du même coup la constitue, c'est un jeu du désir et de la mise en forme de sa circulation. On doit concevoir, jusqu'à un certain point, une cité comme un immense organisme au sein duquel les désirs, telles des nappes en mouvement, sous l'effet de l'inquiétude du et par le pouvoir, ne cessent d'être agités les uns par et contre les autres – en heurt, en convergence, en alliance, en rupture, en fuite, etc. Dans cet espace mouvant, en perpétuelle re-configuration, les personnes identifiées sont juste les nœuds des alliances fluctuantes des désirs.

Ma deuxième observation est que cet espace désirant est différencié, hiérarchisé-normé, polarisé et adverse : l'enjeu en est le règne du désir de domination *ou* de celui d'y échapper. Le triomphe du premier signifie le libre exercice par les puissants de leur désir de s'assujettir les petits pour la satisfaction de leurs caprices et de leurs querelles de préséance ; cette liberté octroyée aux Grands de dominer les petits selon leur bon plaisir y est instituée comme la méta-loi politique. En cela précisément consiste « *il principato* ». La *règle du jeu* sous le régime du principat est que, tendanciellement, aucun usage des petits par les Grands n'est justiciable et qu'en revanche les rapports entre les Grands sont très régulés et surveillés par les pairs. Il va de soi qu'il serait contraire à la « dignité » des Grands d'être jugés pour des actes envers des inférieurs. Les rapports entre les petits, en eux-mêmes, n'intéressent pas le pouvoir princier. Le point essentiel de ce modèle est de n'offrir aucune protection des petits face aux grands. Dit autrement, il consiste en l'institutionnalisation de l'impunité des Grands pour tout dommage et violence qu'ils infligeraient à des petits. Les premiers y disposent des seconds comme éléments de leur patrimoine et de sa valorisation. Sans oublier, ainsi que l'indique la figure de Don Juan, comme moyens de leur bon plaisir.

Le corollaire nécessaire de cette impunité est l'illimitation des expressions de la domination – ce que, fréquemment, Machiavel nomme *l'insolence* des Grands. Évoquant la période qui suivit le renversement de la monarchie romaine (D, 1/3), il observe que « les nobles semblaient avoir déposé tout

orgueil... », mais que cela ne dura qu'un temps ; que cette retenue était en fait déterminée par leur crainte des Tarquins ayant survécu. À peine ceux-ci disparus, « les nobles, n'ayant plus peur, commencèrent à cracher sur la plèbe le venin qu'ils avaient dissimulé ». Ce mécanisme d'emballement dans la démesure de l'exercice du pouvoir sous l'effet de l'impunité est un motif récurrent dans le discours machiavélien. Il sous-tend, entre autres, la thèse que la garde de la liberté dans une cité est plus sûrement confiée au peuple, puisqu'il est animé du « désir seulement de ne pas être dominé » (D, 1/5). À titre d'illustration, bornons-nous à l'épisode, narré dans *Histoire de Florence* (HF, 2/33-36) de l'accès au pouvoir d'un certain Guibert, duc d'Athènes, lequel, sitôt parvenu à se faire confier les pleins pouvoirs, entame une gradation dans les abus anéantissant « la majesté de l'État » (2/36), corrompant les mœurs, etc.

À l'opposé, ce qui définit le peuple comme sujet désirant, c'est le désir de se soustraire, autant que faire se peut, à sa capture dans les rets désirants des Grands. En d'autres termes, le peuple, *comme* peuple, advient comme le désir d'échapper à l'orbe de la pulsion désirante des Grands. Et ce qui fait passer des petits, dispersés, au *peuple*, c'est le passage à l'agir collectif en tant qu'actualisation du désir de « n'être ni commandé ni opprimé par les grands ».

Ainsi, si triomphe la « liberté » ou « la république », s'ensuit l'institutionnalisation d'une limitation de l'arbitraire des grands sur le peuple. Son agent serait le prince adossé au peuple ou les tribuns du peuple. Ce qui y est institué, c'est non pas l'élimination des « Grands » – nulle trace de proto-socialisme chez Machiavel ; ce n'est pas non plus un pouvoir d'arbitraire symétrique du peuple sur les Grands. Non, ce qui y est institué, c'est la protection – une certaine protection en tout cas – des petits contre le *bon plaisir* des Grands. Lorsque, écrit Machiavel, le peuple fait quelque prince de la cité, c'est « pour être protégé par son autorité » / « per essere con la sua autorità difeso. » (P, 9/3). Telle fut également la raison d'être de « la création des tribuns. On leur conféra tant de prééminences et de réputation qu'ils demeurèrent toujours des médiateurs entre la plèbe et le sénat et un obstacle à l'insolence des nobles » (D, 1/3). Ce qui l'amène à conclure, au ch. suivant, que « les troubles advenus entre les nobles et la plèbe [...] furent] la cause première de la liberté de Rome ». Remarques confortant la conclusion de Lefort que Machiavel « déplac[e] le lieu de la problématique politique ... de la forme du régime à celle des rapports de classe » (Lefort, M, 471).

Etage 3 – Fécondité/stérilité du rapport de classes institué

Il nous reste un problème à clarifier : comment rendre compte de la différence du jeu de la division entre Rome et l'Italie contemporaine, dont bien sûr Florence, la patrie de Machiavel ?

Nous avons vu plus haut Machiavel soutenir que les querelles du Sénat et du peuple furent « principes de la liberté » allant jusqu'à affirmer « que toutes les lois favorables à la liberté ne naissent que de leur opposition » (D, 1/4). Suggérant, du coup, que cette division fut source de la formidable puissance expansive de la république romaine qui, de minuscule province au centre de l'Italie, étendit le territoire de son règne à tout le pourtour méditerranéen. Machiavel invite ainsi son lecteur à penser que la *desunione* du peuple et des grands produisit une tension qui, en quelque sorte, « stabilisa » la

république en machine à conquérir et absorber en elle les territoires conquis pour se projeter encore plus avant dans l'expansion territoriale. Rome, ainsi, constituerait l'exemplum du bon aménagement institutionnel de la différence Grands/peuple. Et du même coup, le cas à la lumière duquel éclairer l'impuissance de l'Italie contemporaine⁴, cette Italie divisée en une multiplicité de républiques et de principautés, incapable d'opposer la moindre résistance aux invasions françaises comme à celles de l'empereur, y pénétrant avec leurs troupes comme dans du beurre.

Dans les *Discours*, la thèse avancée par Machiavel pour rendre compte de l'impuissance de l'Italie à s'unifier est la présence du siège de l'Église catholique à Rome, cette Église qui mêle en elle de façon étrange les statuts de puissance spirituelle et de puissance temporelle. Outre ses « mauvais exemples ... [qui] ont détruit en Italie toute dévotion et toute religion », sa plus grande faute politique est de « [maintenir] notre pays dans la division », « seconde raison de notre ruine ». L'usage du possessif « notre », renvoyant à « nous autres Italiens », indique bien que pour Machiavel, l'Italie – et dans son esprit, le territoire visé par ce terme correspond à peu près à celui de l'Italie d'aujourd'hui – a vocation à être une entité politique dotée d'un unique commandement ; et que le facteur rendant compte de l'échec de l'Italie à le faire tient tout entier dans l'existence de cette puissance – politique mais pas tout à fait, spirituelle mais pas seulement – qu'est l'Église catholique romaine. Machiavel, levant toute équivoque, précise encore :

« A vrai dire, un pays ne peut être véritablement uni et heureux que s'il obéit tout entier à une seule république ou à un seul prince, comme il est advenu à la France ou à l'Espagne. La cause du fait que l'Italie n'est pas dans cette situation, et qu'elle n'a ni une seule république ni un seul prince pour la gouverner, c'est uniquement l'Église. Bien qu'elle y demeure et y exerce un pouvoir temporel, elle n'a pas été assez puissante ni assez valeureuse pour s'en assurer la domination et la souveraineté. Elle n'a pas non plus été assez faible pour que la crainte de perdre son autorité temporelle ne l'ait fait appeler une puissance étrangère à son secours contre une puissance devenue trop forte en Italie. » (D,1/12)

Si la thèse de la responsabilité de l'Église semble bien assurée à la lecture des *Discorsi*, elle apparaît moins nette à celle de *l'Histoire de Florence*. Je m'en tiendrai ici au L. III, dont le centre de gravité est occupé par les circonstances qui déclenchèrent la fameuse révolte des *Ciompi*. Le Livre s'ouvre sur une reformulation synthétique de la thèse de la division de la cité entre désir de commander et de ne l'être pas et poursuit par une évocation de la différence des effets de cette division dans les cas de la Rome antique et de la Florence contemporaine. En venant à ses causes, il invoque le « désir injurieux et injuste » (HF, 3/1) du peuple florentin, cherchant, dit-il, à « gouverner seul, sans la participation des nobles », désir qu'il contraste avec celui, « plus raisonnable du peuple romain » de « jouir des plus hautes charges avec les nobles ». Ici, la faute du peuple florentin pourrait être entendue comme l'*hybris* de prétendre éliminer les Grands plutôt que de composer avec eux, fût-ce dans un rapport conflictuel. Un peu plus bas, Machiavel va jusqu'à suggérer que le risque en serait l'extinction de « la vaillance et [de] la générosité d'âme de la noblesse » (ib.). Plus loin, il va jusqu'à introduire une nouvelle distinction, entre « peuple et populace », absente des œuvres antérieures. Ces remarques laissent perplexe le connaisseur du *Prince* et des *Discours*. Est-ce prudence envers les commanditaires ? Dès le ch. 2, cependant, une autre histoire est racontée. D'abord, celle de la rivalité de grandes familles,

⁴ À Machiavel ; cette même précision vaut pour tous les usages ultérieurs.

elle-même relancée par la division guelfe (pro-papauté)/gibelin (pro-Empire) s'exprimant dans des campagnes d'« admonestation » (sortes d'interdiction de charges) récurrentes menaçant de faire verser les familles *admonestées* dans l'insurrection ouverte. La tension est en tout cas suffisamment palpable pour décider des citoyens à se rassembler et en appeler à l'unité de la cité contre les menaces pesant sur elle sous l'effet de ces troubles (ch. 5). Si l'on en croit les paroles qui y sont rapportées, attribuées à l'un des citoyens réunis pour parler de la situation, Florence serait livrée à une guerre de factions débouchant sur la coupe réglée de la cité par la faction temporairement triomphante. En sorte que l'image qui se dégage est plus celle d'une division proliférante, produisant toujours de nouvelles divisions, elles-mêmes génératrices d'insécurité, de défiance et, de toutes sortes de comportements non-coopératifs. Domine l'impression, en tout cas, que toute tentative de médiation est grosse du risque d'ajouter de la division, susceptible qu'elle est d'être « lue » comme conspirant à la construction d'une nouvelle hégémonie.

Simultanément, sur une scène décalée, Machiavel donne à voir la formation d'une autre rivalité, opposant les différents acteurs de l'industrie textile, nouveau moteur de la richesse de la cité. Le monde de la production est organisé selon ce que l'on est tenté de nommer des rapports de production, eux-mêmes très hiérarchisés. Sur ce point, Machiavel est assez flou. En 2/8, il indique que dans le conflit opposant les guelfes aux gibelins, les premiers, pour accroître leur puissance au détriment des seconds, décident d'octroyer aux maîtres-artisans un droit de participation aux décisions de la ville. Les « arti », ou corporations, sont le résultat de cet accord. C'est ainsi que les citoyens désignés pour établir cette réforme « partagèrent la ville en corporations et nommèrent à la tête de chacune un magistrat chargé de rendre justice aux membres de la corporation » (2/8). En 1378, il y en avait vingt-et-une, la plus puissante étant celle de la laine. Le mouvement de révolte qui se lève alors est le fait des « arti » interdits de s'organiser en corporation, exclus de la voie « ordinaire » de résolution des désaccords. Aussi forment-ils, dans le discours machiavélien, « la populace la plus vile » – ou « petit peuple » (3/12). De ce fait, les corporations reconnues sont à même d'imposer leurs conditions, spécialement à celles qui n'ont pas part au conseil. Où on voit donc se jouer une autre scène de la division, se jouant cette fois à l'intérieur de l'industrie textile florentine : les maîtres de la corporation de la laine sont en mesure d'imposer aux autres les termes de l'échange, source de leur formidable enrichissement. Machiavel, furtivement certes, reconnaît cette situation : « de nombreux métiers pratiqués par le petit peuple et la populace restèrent sans corporation et on les soumit à divers arts conformes à leur nature ». En sorte que lorsqu'ils étaient insatisfaits de leur salaire et opprimés par leur maître, ils n'avaient guère de recours.

Le discours du meneur Ciompi en 3/13, discours fameux pour la franchise de son cynisme quant au fait que leur situation est déterminée par le seul rapport de force et que leur seule issue est de le jouer sans réserve et surtout sans scrupule ; ce discours, donc, fait clairement entendre que la logique qui organise la cité est, de bas en haut, celle du rapport de force de groupe à groupe. Si les nobles en rivalité sont traditionnellement des héritiers de l'affirmation de soi par la force –celle des armes d'abord–, les corporations reproduisent ce schéma de l'affrontement de groupe, mais cette fois dans le champ de la production matérielle. La corporation de la laine, on l'a vu, tire sa puissance de son contrôle sur la production et la commercialisation des produits textiles. La terminologie en vigueur à Florence distingue bien les corporations majeures de celles mineures et ajoute que certains métiers ne sont pas reconnus comme corporations. C'est à ces derniers qu'appartiennent les Ciompi en révolte, contre la sujétion et l'exploitation qu'ils subissent.

Si nous revenons un instant en arrière, nous saisissons que la reconnaissance des corporations a elle-même été commandée par la capacité des banquiers et des groupes maîtrisant la production à saisir la dépendance de la cité à l'égard du commerce textile ; et du coup à contraindre les familles dominantes à un partage de la recette commerciale plus à l'avantage des métiers ; ce nouvel accord entraînant, à son tour une position favorable, au sein des métiers, à ceux les mieux introduits au conseil. A suivre ces indications, on comprend que se mêlent de façon de plus en plus inextricable le gain d'influence via le contrôle sur la chaîne de valeur d'un côté et, de l'autre, sur la mobilisation de la force. Dans le déroulement de la révolte des Ciompi, cet aspect est, en un sens, le seul que puissent jouer les insurgés puisque, précisément, tout en bas de la chaîne de production, ils y sont de purs exécutants, dépourvus de tout contrôle. En somme, leur seule carte, c'est de constituer une menace, de pillage, de vols, de destruction et profiter au maximum de la fenêtre d'opportunité qui est la leur au moment où les tensions entre les groupes dominants les rendent moins réactifs, moins prompts à mobiliser leur force de répression pour écraser leur révolte. En sorte que, pour les Ciompi, il y a un *kairos* à saisir et qui pourrait bien ne pas se représenter de si tôt. D'où l'importance pour eux de se mobiliser vite et avec une détermination sans faille. Car, que les dominants se réorganisent, s'unissent dans leur réponse à la menace, le mouvement ne tarderait pas être écrasé, celui-ci n'étant ni équipé ni entraîné à conduire un affrontement armé.

De fait, le mouvement parviendra à imposer, par la violence, la reconnaissance de ces nouvelles corporations, et de leur droit à participer en tant que corps dans les négociations. On ne peut cependant parler d'un triomphe. Quatre ans plus tard (HF, 3/21), en effet, en 1382, l'alliance des Grands et des corporations dominantes annulera les réformes introduites dans le sillage de cette révolte, restaurant le « droit » de l'insolence des Grands: « droit » de dominer et opprimer « la populace », « la cité demeur[ant] en paix à l'intérieur jusqu'en 1393 » (3/25).

On aura peut-être jugé un peu long cet examen. Si je m'y suis attardé, c'est que ces pages apportent une sérieuse nuance à la thèse de l'Église comme seule cause de la non-unification de l'Italie. Et que du même coup, la question du bon rapport d'un corps politique à sa division constitutive se repose à nouveaux frais. Examen qu'on ne peut que renvoyer à une autre étude.

Ce que nous retenons de celui conduit ici est la double thèse de l'Un se constituant dans le processus du jeu de la division de classes et de la « forme » politique comme modalité déterminée de sa gestion. Ce que l'on peut compléter en ajoutant qu'aucune forme jamais n'abolira le rapport de forces, *sive* la division sociale ; et que le « principat » – ou monarchie – n'est pas la liberté.

*